

**DM n°5 : L'Homme face à la fin de vie. Lois Léonetti et Claeys -
Léonetti. Anthropologie de la mort
Tutorat 2020-2021 : 8 QCMS**



QCM 1 : À propos de la fin de vie, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) On vit de plus en plus vieux en bonne santé, mais très peu malade
- B) Les malades décèdent plus tôt dans leurs pathologies de nos jours car on limite de plus en plus l'obstination déraisonnable
- C) La dépendance est un nouvel enjeu dans notre société
- D) On meurt de moins en moins à la maison
- E) Les réponses A, B, C et D sont fausses

QCM 2 : À propos des directives anticipées, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Le respect des directives anticipées est fondamental
- B) Le malade a l'obligation d'écrire ou de dire ce qu'il veut pour quand il sera en fin de vie
- C) Cette décision est toujours très facile à prendre, car le malade arrive toujours facilement à se projeter dans une situation de fin de vie
- D) De nos jours le médecin ne devra pas prendre en compte les directives anticipées du patient si elles datent de plus de 3 ans
- E) Les réponses A, B, C et D sont fausses

QCM 3 : Vous décidez de choisir une personne de confiance pour vous représenter si nécessaire, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Votre personne de confiance n'aura pas son mot à dire dans une discussion collégiale, seul l'avis des professionnels de santé est pris en compte
- B) Si vous désignez votre personne de confiance alors que vous êtes ivre, votre choix ne sera pas pris en compte car vous n'êtes pas en pleine conscience
- C) Votre personne de confiance peut-être n'importe qui, du moment qu'elle est d'accord avec cette responsabilité et désignée clairement
- D) La personne de confiance est vivement conseillée dans la loi Léonetti de 2005
- E) Les réponses A, B, C et D sont fausses

QCM 4 : À propos des modifications apportées sur les directives anticipées, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Les directives anticipées sont évoquées dans la loi Léonetti de 2005 puis précisées dans la loi Léonetti-Claeys de 2016
- B) Depuis 2016, les directives anticipées sont définitives, c'est-à-dire qu'une fois rédigées elles ne sont plus modifiables
- C) Depuis 2016, les directives anticipées sont contraignantes voire fortement incitatives pour le médecin
- D) Si le médecin ne suit pas les directives anticipées, il doit se justifier par oral
- E) Les réponses A, B, C et D sont fausses

QCM 5 : À propos des débats sur le droit à la mort, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Dans la loi Léonetti-Claeys, l'euthanasie est toujours interdite mais le suicide assisté devient possible en France
- B) L'euthanasie consiste à donner la mort à autrui avec ou sans son consentement, elle est interdite partout dans le monde
- C) Le suicide assisté revient à demander une aide technique pour mourir mais à activer soi-même le processus
- D) Le suicide assisté est autorisé en France même si les établissements, où il a lieu, pourraient être condamnables pour incitation indirecte au suicide
- E) Les réponses A, B, C et D sont fausses

QCM 6 : À propos des lois Léonetti et Léonetti-Claeys, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Le refus de l'obstination déraisonnable est une problématique récente datant de la loi Léonetti-Claeys de 2016
- B) La collégialité est la base de la gestion de la fin de vie en milieu hospitalier et en milieu collectif
- C) Les directives anticipées laissent au malade la possibilité d'écrire ou de dire ce qu'il veut ou souhaite, pour quand il sera en fin de vie
- D) L'avis de la personne de confiance est intégré dans les décisions collégiales
- E) Les réponses A, B, C et D sont fausses

QCM 7 : À propos de la sédation profonde continue en phase terminale, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) La sédation a pour but de faire dormir dans la sérénité et le confort psychologique avant de mourir
- B) On administre au patient anesthésiques et analgésiques pour l'endormir
- C) Cette sédation en phase terminale vise à accompagner la mort naturelle en la précipitant
- D) La sédation terminale est le seul moyen d'euthanasie autorisé en France
- E) Les réponses A, B, C et D sont fausses

QCM 8 : À propos des questions sur le droit à la mort, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) La question du droit à la mort est souvent au cœur des débats de ces dernières années
- B) Les partisans du droit à la mort défendent l'idée du « je veux mourir comme je veux et quand je veux et dans la dignité »
- C) Cette idée (item B) révèle une volonté d'avoir le contrôle sur soi-même, sur son corps et sur le temps
- D) La volonté d'un droit à la mort et d'un contrôle ultime sur sa mort relève pour certains d'une idéologie néo-libérale
- E) Les réponses A, B, C et D sont fausses